

## MA FILLE BOIT

---

Par Profil supprimé Postée le 23/10/2013 09:00

Bonjour, notre fille est revenue habiter à la maison suite à une séparation. Nous avons constaté qu'elle buvait de par son comportement verbal parfois agressif. Nous en avons parlé ensemble, elle a admis qu'elle buvait de temps en temps. Cela se passe dans sa chambre.

Suite à une vive discussion, nous avons regardé dans son sac; il y avait une flasque de vodka. Elle l'a très mal pris. Son comportement s'est amélioré, mais nous avons des doutes, sa chambre sentait l'alcool. Nous en sommes venu à chercher des bouteilles dans ses affaires. ( Nous n'en sommes pas fiers bien sur.) Nous en avons trouvé plusieurs.

Doit-on lui dire ?

Lorsque nous parlons avec elle de consulter un psy elle est " " d'accord, mais ne prend pas rendez-vous. ( ce n'est pas la raison de sa séparation avec son ami.) Elle buvait, il le savait, et nous a mis la puce à l'oreille. )

Encore une fois, doit-on lui dire que nous avons trouvé des bouteilles dans sa chambre. Si vous pouviez nous répondre rapidement, nous sommes désespérés. Merci.  
cordialement

---

### Mise en ligne le 23/10/2013

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude en constatant les faits que vous nous décrivez. Il se peut qu'il ne s'agisse pas d'une dépendance à l'alcool, mais d'une phase temporaire durant laquelle, votre fille a une consommation excessive. La dépendance en général implique une perte de contrôle et s'accompagne souvent d'une honte pour la personne concernée. En plus du sentiment d'impuissance peut s'ajouter le fait d'être dans un état d'ébriété, ce qui n'est pas valorisant.

Les personnes dépendantes vivent souvent un certain temps dans le déni. En effet, admettre d'avoir une consommation excessive, incontrôlée ou qui pose problème ne se fait pas toujours de manière évidente et nécessite un certain temps. La honte que peut éprouver la personne à ses propres yeux et aux yeux des autres renforce le temps du déni.

C'est pourquoi à vouloir trop l'exposer au flagrant délit ou à l'obliger à admettre, vous risqueriez d'avoir l'effet inverse. A savoir, un repli sur elle, un besoin de se créer une carapace, une envie de vous rassurer et de cacher ses consommations.

Vous dites qu'elle a admis qu'elle buvait de temps en temps, il semblerait de plus qu'elle sache que vous avez trouvé une flasque de vodka dans son sac et vous pouvez de plus évoquer l'odeur de l'alcool dans sa chambre. Insister davantage nous semble inutile.

Ce qui pourrait peut-être davantage l'aider serait de lui faire simplement part de votre inquiétude et l'informer des aides qu'elle peut trouver. Puis ensuite lui faire confiance et la laisser trouver de l'aide si elle le souhaite. Mais accepter qu'elle ne le fasse pas, ou pas tout de suite.

Pour une personne dépendante, entreprendre une démarche pour trouver de l'aide est une étape qui peut prendre du temps. La personne doit se sentir prête à affronter sa dépendance et les angoisses et souffrances sous-jacentes à celle-ci. Personne ne peut prendre la décision à sa place de savoir quand elle est prête.

De plus, durant le temps où votre fille continue à consommer de l'alcool, vous pourriez l'aider à éviter ou limiter les prises de risques liées à son alcoolisation. Par exemple en ne la laissant pas conduire si elle a bu ou risque de boire....

Nous vous informons des aides qui existent et concernent les usagers de produits psychoactifs et/ou leurs proches. Il s'agit des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie" (CSAPA). Ces centres proposent un accompagnement pendant le sevrage et après celui-ci. Des médecins, des psychologues, des assistantes sociales y proposent des consultations anonymes et gratuites. Les psychologues proposent également un soutien aux proches pour leur permettre de parler de leurs angoisses et les aider dans leur positionnement avec la personne dépendante.

Ces centres ne sont pas les seules aides qui existent. Votre fille et vous-même avez bien sûr la possibilité de consulter médecin et psychologue dans le privé, de trouver un soutien auprès de groupe d'entraide et de parole. Sachez aussi que votre fille peut demander un sevrage (physique) en milieu hospitalier auprès d'un médecin.

Nous vous proposons ci-dessous une adresse de CSAPA en Avignon.

Nous vous souhaitons de trouver les bonnes personnes pour vous soutenir ainsi que la patience pour affronter cette situation.

Cordialement.

---

**POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :**

---

**ADDICTIONS FRANCE CSAPA D'AVIGNON**

57, avenue Pierre Sémard  
84000 AVIGNON

Tél : 04 90 13 37 50

Site web : [www.addictions-france.org](http://www.addictions-france.org)

Accueil du public : Le lundi de 11h30 à 17h, le mardi de 8h30 à 19h et le jeudi de 8h30 à 19h, mercredi de 8h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 16h

Secrétariat : Le lundi et mercredi de 8h30 à 17h, le mardi et jeudi de 8h30 à 19h et le vendredi de 8h30 à 16h.

COVID -19 : Contact de Février 2022 Port du masque obligatoire et désinfection des mains, des consultations sont possibles par téléphone ou en visio mais pour les patients déjà suivis, la primo consultation est en présentiel (1 mois d'attente actuellement pour une pr

[Voir la fiche détaillée](#)